



CENTRE  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE



# PROJET D'ETABLISSEMENT

**2026**

-

**2031**

## **EDITORIAL DE MADAME LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS**

La protection de l'enfance est au cœur de notre responsabilité collective. Elle ne relève pas seulement d'une compétence institutionnelle : elle engage notre conception même de la solidarité, de la justice et de l'avenir.

Dans le Doubs, nous avons fait le choix d'une action exigeante, fondée sur la protection immédiate, l'accompagnement dans la durée et la recherche constante de solutions adaptées à chaque enfant. Cette exigence suppose de s'adapter en permanence aux réalités sociales et familiales qui évoluent, et d'organiser nos réponses avec cohérence et détermination.

C'est dans cette perspective que le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), pilier de l'accueil d'urgence et de l'orientation des enfants confiés, a élaboré son nouveau projet d'établissement pour la période 2026-2031.

Ce projet marque une étape structurante. Il clarifie l'organisation, renforce la coopération entre les services et affirme une ambition claire : construire une action collective plus lisible, plus réactive et plus efficace. Face à des situations toujours singulières, le décroisement et le partenariat ne sont pas des options : ils sont les conditions d'un parcours

sécurisé, continu et adapté pour chaque enfant.

En tant que structure pivot, le CDEF doit pleinement assumer sa vocation première : offrir, dès les premiers instants, un cadre sécurisant, bienveillant et stabilisant. C'est là que tout commence. C'est là que se joue la possibilité pour un enfant de retrouver des repères et d'envisager l'avenir autrement.

Je veux saluer ici l'engagement de la direction et des équipes. Leur professionnalisme, leur humanité et leur constance donnent corps, chaque jour, à notre politique départementale de protection de l'enfance. Grâce à elles et à eux, la protection n'est pas un principe abstrait : elle est une présence, un accompagnement, une chance redonnée.

Ce projet d'établissement trace un cap clair pour les années à venir. Il nous engage collectivement : garantir à chaque enfant confié au Département un accueil digne, une protection effective et la possibilité de se construire.

**Christine BOUQUIN**

*Présidente du Conseil Départemental  
du Doubs*

## EDITORIAL DE LA DIRECTION DU CDEF

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille assure l'accueil, la protection et l'accompagnement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance par décision judiciaire ou administrative. Il se veut être un dispositif « pivot » d'accueil d'urgence ayant vocation à réorienter les situations d'enfants ou adolescents vers des dispositifs dit pérennes.

À travers ce projet d'établissement, nous affirmons l'engagement collectif en faveur des enfants, des adolescents et des familles que nous accompagnons au quotidien dans les périodes souvent les plus sensibles de leur parcours de vie.

Au-delà de l'aspect administratif et règlementaire, ce document est le reflet d'une véritable dynamique institutionnelle, construite avec et pour les professionnels qui œuvrent chaque jour avec bienveillance et exigence, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Notre ambition est la suivante : garantir un cadre sécurisant et respectueux des droits, propice au développement de chacun, tout en s'adaptant aux réalités sociales et humaines de notre secteur.

Dans un contexte en constante évolution, tant sur le plan législatif que sociétal, le CDEF se doit d'être un acteur majeur en matière de protection de l'enfance, animé par une volonté d'innovation, de formation continue, de coopération et de co-construction avec les partenaires du territoire et les familles.

Nous remercions l'ensemble des équipes pour leur implication dans l'élaboration de ce projet d'établissement, ainsi que nos partenaires pour leur confiance.

**Mathieu COLSON**

*Directeur du CDEF*

## GLOSSAIRE

**ANESM** : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

**AP** : Accueil provisoire

**ARS** : Agence régionale de santé

**ASE** : Aide sociale à l'enfance

**CASF** : Code de l'action sociale et des familles

**CDEF** : Centre Départemental Enfance et Famille

**CIDE** : Convention internationale des droits de l'enfant

**CMS** : Centre médico-social

**CPTS** : Communauté pluriprofessionnelle territoriale de santé

**CVS** : Conseil de la vie sociale

**DASS** : Direction des affaires sanitaires et sociales

**DUI** : Dossier unique informatisé

**FPH** : Fonction publique hospitalière

**HAS** : Haute Autorité de Santé

**IME** : Institut médico-éducatif

**ITEP** : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

**MECS** : Maison d'enfants à caractère social

**MNA** : Mineurs non-accompagnés

**PEAD** : Placement éducatif à domicile

**PEC** : Pôle enfant confié (terme utilisé pour désigner l'ASE dans le département du Doubs)

**PI2A** : Projet individuel d'accueil et d'accompagnement

**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse

**PPE** : Projet personnalisé pour l'enfant

**QVT** : Qualité de vie au travail

**SAHIA** : Service d'accompagnement et d'hébergement individualisé pour adolescents

**SAO** : Service d'accompagnement et d'orientation

**SEA MNA** : Service d'évaluation et d'accompagnement des mineurs non-accompagnés

**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

# SOMMAIRE

I.	Introduction.....	6
II.	Organisation et fonctionnement du CDEF.....	7
1.	Présentation de l'établissement.....	7
2.	Le public accueilli .....	12
3.	Les différents services du CDEF .....	13
4.	Les partenaires du CDEF sur le territoire .....	17
III.	Les thématiques prioritaires du CDEF .....	18
1.	L'enfant au cœur de l'accompagnement .....	18
2.	Prendre soin (bienveillance, bientraitance, place du soin) .....	20
3.	L'accueil, l'évaluation des besoins et l'orientation (parcours des enfants).....	22
4.	Le travail de partenariat (places et rôles de chacun).....	23
5.	La relation avec la famille .....	24
IV.	ANNEXE : fiches-action.....	26
1.	L'enfant au cœur de l'accompagnement .....	27
2.	Prendre soin (bienveillance, bientraitance, place du soin) .....	33
3.	L'accueil, l'évaluation des besoins et l'orientation (parcours des jeunes).....	37
4.	Le travail de partenariat.....	41
5.	La relation avec la famille .....	45

# I. Introduction

## **Objectifs et méthodologie d'élaboration du projet d'établissement**

Le Centre Départemental Enfance et Famille (CDEF) du Doubs est un acteur majeur de la protection de l'enfance dans le Doubs. Notre établissement accompagne depuis plusieurs années des enfants, des adolescents et des jeunes parents confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en s'appuyant sur les compétences de professionnels engagés et sur un socle de valeurs communes, que sont la bienveillance, la bientraitance et le respect des droits et des libertés de chacun.

Le projet d'établissement 2026-2031 a vocation à être la vitrine de notre établissement : il affirme les valeurs, les principes et les missions de l'établissement et de ses professionnels. Il constitue un document de référence, base d'une culture commune, rappelant les objectifs stratégiques qui guideront les actions mises en œuvre par nos services dans les cinq prochaines années. Les repères que ce projet d'établissement fixe encadrent le travail du CDEF et s'assurent que l'établissement permette aux jeunes de s'épanouir dans un cadre de vie rassurant, structurant et bienveillant.

Le projet d'établissement a été élaboré sur la base d'une démarche de co-construction avec la direction de l'établissement, les chefs de service, les professionnels de proximité, ainsi que le public accueilli. Notre travail a permis d'identifier cinq thématiques prioritaires : l'enfant au cœur de l'accompagnement, prendre soin, le parcours des enfants, le travail de partenariat et la relation avec la famille. Chaque thématique a fait l'objet d'un atelier de travail avec nos professionnels afin de définir les objectifs associés à chaque thématique et de les décliner en actions prioritaires à conduire sur les cinq prochaines années.

## **Contexte de la protection de l'enfance**

Les défis auxquels est confrontée l'ASE poussent à repenser le modèle d'accueil en institution pour trouver des solutions au plus proches des besoins et des aspirations des jeunes confiés. Dans le but d'améliorer le système de l'ASE, la loi Taquet a été adoptée en 2022, pour renforcer la protection de l'enfance, assurer l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), améliorer la prise en charge des jeunes majeurs et des sortants de l'ASE et favoriser la détection des enfants en danger. Dans cet optique, le département du Doubs a adopté un plan d'action 2024 – 2027<sup>1</sup> pour renforcer le dispositif de prise en charge des jeunes confiés et améliorer le service rendu sur le territoire.

---

<sup>1</sup> [Plan d'action 2024-2027](#) pour la protection de l'enfance dans le Doubs

En tant que porte d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, notre établissement a une place toute particulière dans ce plan d'action. Les missions du CDEF couvrent aujourd'hui l'accueil d'urgence des jeunes, leur hébergement et la continuité de leur éducation avant leur retour auprès de leur famille ou l'orientation vers d'autres structures d'accueil.

## II. Organisation et fonctionnement du CDEF

### 1. Présentation de l'établissement

#### Le CDEF, un foyer de l'enfance (histoire et missions)

La protection de l'enfance prend racine dans les œuvres charitables qui, dès le XVIIIème siècle, s'attèlent à fournir le logement, la nourriture, la surveillance et l'instruction aux enfants abandonnés et trouvés. **Au fil des siècles, l'Etat se saisit de cette question**, par l'intervention des hôpitaux, de la DASS puis des départements, et organise la protection des enfants qui se retrouvent en situation de risque ou de danger.

Notre établissement s'inscrit dans cette histoire. Depuis sa **création en 1992**, notre établissement regroupe un ensemble de structures d'accueil implantées sur le territoire depuis 1901. Afin de répondre à des problématiques sociales et familiales de plus en plus individualisées et complexes, et évoluant en marge de différents champs d'intervention (l'éducatif, le soin, le pénal,...), notre établissement a connu plusieurs phases et tend depuis plusieurs années à instituer et mettre en œuvre des pratiques de travail plus ouvertes vers l'extérieur, en lien direct avec les familles, posant le principe **d'accompagner l'usager là où il est et là où il en est**, admettant une prise de risque nécessaire à l'adaptation constante dont les professionnels doivent faire preuve.

Pour autant, notre histoire reste fortement marquée par la notion de **service public en faveur des plus démunis et d'accueil de tout enfant, adolescent, jeune adulte et mère seule, sans discrimination**. La notion d'hébergement, d'accueil physique et d'accueil

#### NOS MISSIONS

Accueillir

Orienter

Ecouter

Conseiller

Protéger

Héberger

d'urgence reste très prégnante et participe à une culture institutionnelle centrée sur le partage de la vie quotidienne et d'accompagnement des usagers au jour le jour, dans une approche globale de leur difficulté et dans l'affirmation que chacun d'eux est un sujet en devenir. Le CDEF est également attaché à garantir un lieu de vie structurant et bienveillant qui permette aux jeunes de se (re)construire et de (ré)apprendre le « **vivre ensemble** » et le « **vivre avec** ».

Notre établissement assure aujourd'hui des missions historiques de service public :

- L'accueil en urgence,
- L'accueil continu tout au long de l'année
- La capacité à réaliser des évaluations de qualité et à contribuer ainsi à l'orientation de l'enfant en lien étroit avec les services du Département.

## Cadre légal, administratif et statutaire

### *Le cadre légal de la protection de l'enfance*



Le CDEF s'inscrit dans le dispositif national de protection de l'enfance tel que défini par :

- **Le Code de l'action sociale et des familles (CASF)**, notamment les articles L. 221-1 et suivants, qui confient au **Département** la responsabilité de la protection de l'enfance et de l'aide sociale à l'enfance (ASE).
- **La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance**, qui renforce la prévention, la diversification des modes de prise en charge et la participation des familles.
- **La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant**, qui réaffirme la place de l'enfant au cœur du dispositif et précise les conditions de sa prise en charge.
- **Le Code civil**, en particulier les articles relatifs à l'autorité parentale et à l'assistance éducative (articles 375 et suivants).
- **Les conventions internationales**, notamment la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989**, ratifiée par la France.

Ces textes fixent le cadre dans lequel l'établissement accueille, protège et accompagne les enfants confiés, en veillant à leur sécurité, leur santé, leur développement et leur éducation.

## ***Le cadre juridique et administratif de l'établissement***

Le CDEF est un établissement public rattaché au **Département du Doubs**, autorité de tutelle et responsable de la politique de protection de l'enfance sur le territoire. L'établissement est soumis :

- Aux règles du **droit public**, en tant qu'établissement départemental.
- Aux dispositions réglementaires relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), définies dans le **CASF (articles L. 311-1 et suivants)** : respect des droits des usagers, élaboration d'un projet d'établissement, évaluation interne et externe, participation des usagers, etc.
- À l'obligation de coopération et de coordination avec les partenaires judiciaires, médico-sociaux, éducatifs et sanitaires.

## ***Le statut du personnel***

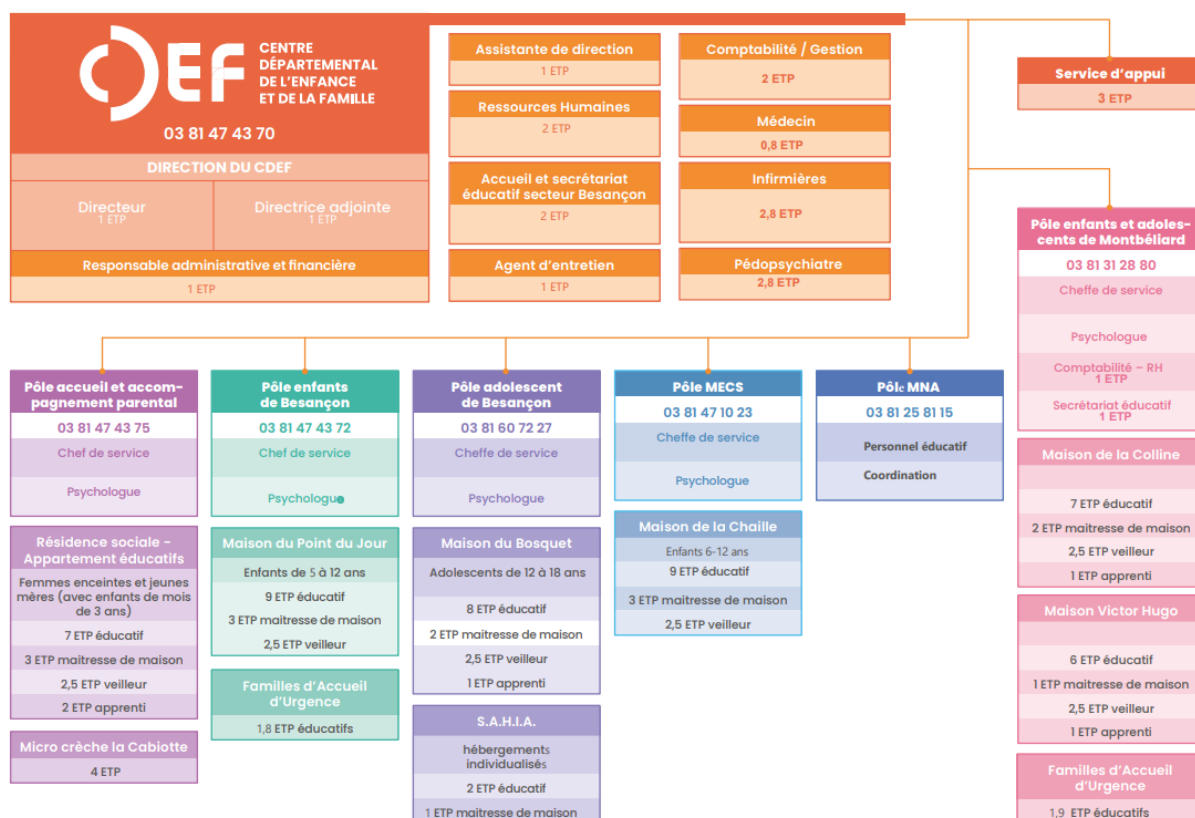
Le personnel du CDEF est constitué d'agents relevant de la **Fonction publique hospitalière (FPH)**, conformément aux dispositions de la **loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la FPH**. La gestion des ressources humaines relève du cadre réglementaire de la FPH. Le directeur de l'établissement est nommé par la Présidente du Département.

## ***Obligations légales de l'établissement***

Le CDEF est soumis aux obligations suivantes :

- **Respect des droits fondamentaux de l'enfant**, conformément à la CIDE et au CASF (droit à la protection, à l'éducation, à la santé, au respect de la vie privée, à l'expression de son avis).
- **Mise en œuvre du projet d'établissement**, en cohérence avec la politique départementale de l'enfance et les besoins du territoire.
- **Évaluation des pratiques et de la qualité**, via l'évaluation interne et externe prévue par le CASF, sous le contrôle de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- **Sécurité et bientraitance**, avec des protocoles de prévention de la maltraitance, des violences, de l'absentéisme scolaire, ainsi que des dispositifs d'alerte.
- **Coopération interinstitutionnelle**, notamment avec l'ASE, la justice des enfants, les services de santé, l'éducation nationale et les associations partenaires.

## Organisation de notre établissement



## Démarche d'amélioration continue et qualité de vie au travail (QVT)

Conformément aux dispositions de la HAS en matière d'évaluation et d'amélioration continue des services et établissements sociaux et médico-sociaux<sup>2</sup>, notre **démarche d'amélioration continue de la qualité** repose sur l'idée que **l'on peut toujours faire mieux, pour les jeunes accueillis comme pour nos professionnels**. Notre démarche a pour vocation de renforcer les pratiques professionnelles bienveillantes et bientraitantes qui privilégient les moyens de répondre aux besoins des jeunes de manière personnalisée, de diversifier les modes de prise en charge et de consolider le bien-être au travail de nos professionnels.

Dans cette optique, nous souhaitons, dans les années à venir, **renforcer nos actions en faveur de la qualité de vie au travail. Notre politique de QVT place nos agents au cœur des préoccupations de l'établissement**, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la réalisation de nos missions.

<sup>2</sup> [Participer à l'évaluation des services et établissements sociaux et médico-sociaux](#), HAS

La QVT vise à créer un environnement de travail sécurisant, motivant et durable pour l'ensemble de nos équipes. Concrètement, cela passe par :

- Des **conditions de travail adaptées**, avec des plannings organisés, des locaux et des outils adaptés, et la prévention des risques physiques et psychosociaux ;
- La **reconnaissance et le développement des compétences**, grâce à un accompagnement dans la montée en compétences ;
- La **participation et l'implication des équipes**, en donnant la parole aux professionnels dans les décisions, en partageant les pratiques, en favorisant le travail collectif et en communiquant sur les actions de l'établissement ;
- L'**accueil des nouveaux agents**, pour leur donner des repères clairs et faciliter leur intégration ;
- L'**adoption d'outils numériques** qui permettent de simplifier les processus et d'améliorer la qualité de notre accompagnement, notamment le **Dossier Unique Informatisé de l'Usager** (DUI) et un logiciel pour la **gestion des plannings**.

Dans cette logique, notre établissement développe progressivement un **réseau de référents par site**, chargés d'accompagner les équipes au quotidien, de relayer les besoins et d'assurer une cohérence des pratiques entre nos différents services.

Le **dialogue social** constitue un pilier structurant de notre démarche : des espaces de paroles réguliers permettent aux professionnels d'échanger librement, d'exprimer leurs besoins et de participer à l'amélioration du cadre de travail. Une vigilance particulièrement est par ailleurs portée à la **prévention des risques psychosociaux**, en lien étroit avec la médecine du travail, afin de repérer précocement les situations de fragilité et de mettre en œuvre les mesures de soutien appropriées.

Par ailleurs, le CDEF est engagé dans une démarche pour être référencé **site qualifiant**. A ce titre, plusieurs stagiaires et apprentis sont accueillis chaque année. Cela contribue à **former les professionnels** de demain, **promouvoir le secteur de la protection de l'enfance** sur le territoire, et cela **favorise l'attractivité et le recrutement** des jeunes professionnels.

**Cette démarche contribue à ce que chaque professionnel puisse donner le meilleur de lui-même, pour garantir un accompagnement de qualité et durable à nos jeunes.**

## 2. Le public accueilli

Habilité à recevoir **198 personnes** (enfants, jeunes adultes, mères mineures et majeures, etc.) en internat, en appartement ou en famille d'accueil, notre établissement est la porte d'entrée des jeunes dans le dispositif d'hébergement du département. Nos services accueillent les enfants confiés au PEC par les parents dans un cadre contractualisé ou sur décision du Juge des Enfants.

Au Pôle mineurs non-accompagnés, nous accueillons des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés à la suite d'une évaluation ou bien des jeunes confiés au Département du Doubs soit à la suite d'une évaluation du département les reconnaissant mineurs et isolés, ou bien du fait de la reconnaissance de minorité par un autre département.

Notre service d'accueil parental accueille des jeunes mères isolées à la suite d'une sollicitation d'un Centre médico-social (CMS) du territoire.

### PARCOURS TYPE D'UN JEUNE



Signalement  
d'une situation



Evaluation par  
l'ASE



Décision relative  
au placement



Arrivée au CDEF



Evaluation des  
besoins



Mise en place du  
parcours

### 3. Les différents services du CDEF



#### Pôle accueil et accompagnement parental



Le Pôle d'accueil et d'accompagnement parental est habilité à recevoir les **mères, couples, mineurs ou majeurs, avec au moins un enfant entre 0 et 6 ans**, en situation de fragilité affective, psychologique et sociale.

Faisant face au bâtiment administratif du CDEF, une résidence de trois étages regroupe huit appartements et des espaces de vie et des bureaux, nécessaires à un hébergement et un accompagnement de qualité.

A proximité, une micro-crèche de dix places participe à l'accompagnement des familles, en proposant l'accueil des enfants en journée.

Six autres appartements, à proximité sont dédiés à une prise d'autonomie progressive.



8 appartements en résidence sociale et 6 appartements diffus

10 places en crèche pour des enfants de 0 à 5 ans

## Pôle enfants de Besançon

Service du Centre départemental de l'enfance et de la famille, **le Pôle enfants accueille en urgence, ou à moyen et long terme, tout enfant, âgé de 0 à 18 ans (familles d'accueil d'urgence) et de 5 à 12 ans (Maison du Point du Jour)**, sans discrimination, 7 jours sur 7, 365 jours de l'année.



Les enfants nous sont confiés, par le PEC :

- Par mesure d'assistance éducative prononcée par le Juge des enfants ou le Procureur,
- Suite à la demande de leurs parents dans le cadre d'une mesure administrative, l'accueil provisoire (AP).

Nous accueillons soit dans l'urgence soit en ayant préparé un minima l'accueil de l'enfant. Dans tous les cas, nous sollicitons les partenaires à l'origine de l'accueil pour comprendre au mieux la situation qui a abouti au placement. Nous menons alors un travail d'évaluation, afin de proposer la solution la plus adaptée à la situation.

Le Pôle enfants peut être sollicité pour accueillir des enfants déjà admis au service de l'ASE et pour lesquels une évaluation plus approfondie de la situation et des solutions à mettre en place est souhaitée.



22 places pour des jeunes de 0 à 18 ans en familles d'accueil d'urgence

10 places pour des jeunes de 5 à 12 ans à la Maison du Point du Jour

## Pôle adolescents de Besançon



Le **Pôle adolescents accueille sans discrimination en urgence, à moyen et long terme des mineurs ou jeunes majeurs âgés de 13 à 18 ans (Maison du Bosquet) et de 14 à 18 ans (SAHIA).**

Les jeunes accueillis sont confiés par le PEC soit :

- Dans le cadre d'une mesure judiciaire pris par le juge pour enfant, le procureur ou le juge des tutelles,

- Ou bien, dans le cadre d'une mesure administrative : 72 heures ; recueil provisoire (5 jours) ou AP.

Le Pôle adolescents peut être sollicité pour accueillir des jeunes en difficulté ou conflit familial nécessitant leur éloignement momentané de leur famille, des jeunes au parcours de rupture de différents lieux d'accueil et de leur famille, des jeunes ayant connus des situations de maltraitance. L'hétérogénéité des adolescents accueillis nous amène à construire pour chacun d'eux un projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé et adapté à construire pour chacun d'eux un projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé et adapté.



8 places pour des jeunes de 13 à 18 ans à la Maison du Bosquet

9 places pour des jeunes de 14 à 18 ans au SAHIA

### Pôle MECS

Maison d'enfants à caractère social (MECS), **la Maison de la Chaille accueille des enfants, de 6 à 14 ans**, sans discrimination, confiés par le PEC dans le cadre :

- D'une mesure judiciaire,
- D'une mesure administrative à la demande des parents.



9 places pour des jeunes de 6 à 14 ans à la Maison de la Chaille

Nous apportons une diversité et une souplesse dans nos modalités d'accueil :

- Accueil en internat,
- Accueil séquentiel,
- Accueil en placement éducatif à domicile.

Tout accueil à la Maison de la Chaille est préparé en lien avec le PEC et les familles.

La procédure d'admission dans la MECS prévoit :

- Un temps de travail PEC/Chaille, pour proposer à l'enfant et à sa famille un accompagnement adapté à leur situation,
- Une visite d'admission avec l'enfant et ses parents où sont proposées et ajustées les modalités d'admission (première rencontre à domicile, rythme d'alternance Famille/Chaille, l'accueil définitif...),
- Le contrat de séjour est remis aux parents pour signature dans le mois.

## Pôle MNA

**Le pôle MNA accueille, en urgence, des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés sur le territoire, confiés au Département du Doubs soit :**

- Suite à une évaluation du département du Doubs les reconnaissant mineurs et isolés,
- Soit du fait de la reconnaissance de minorité par un autre département.

Des solutions d'hébergement à Besançon existent et s'adaptent au niveau d'activité du service, en dispositif hôtelier ou au sein de petits collectifs de 6 places.

## Pôle enfants et adolescents de Montbéliard



**Le Pôle enfants et adolescents de Montbéliard accueille sans discrimination, tout au long de l'année, tout enfant et adolescent**, sur demande contractualisée de ses parents ou sur décision du Juge pour enfants ou du Procureur. Les enfants et adolescents sont confiés au Pôle par le PEC.

Le pôle enfants et adolescents de Montbéliard permet :

- L'accueil collectif,
- L'accueil familial,
- L'accueil séquentiel,

Le pôle dispose de 2 lieux d'accueil et de places en familles d'accueil d'urgence :

- Pôle enfants : Maison de la Colline (principalement dédié à l'accueil des jeunes enfants),
- Pôle adolescents : Maison Victor Hugo.



20 places pour des jeunes de 0 à 18 ans en famille d'accueil d'urgence

6 places pour des jeunes de 5 à 13 ans à la Maison de la Colline

8 places pour des jeunes de 13 à 18 ans à la Maison Victor Hugo

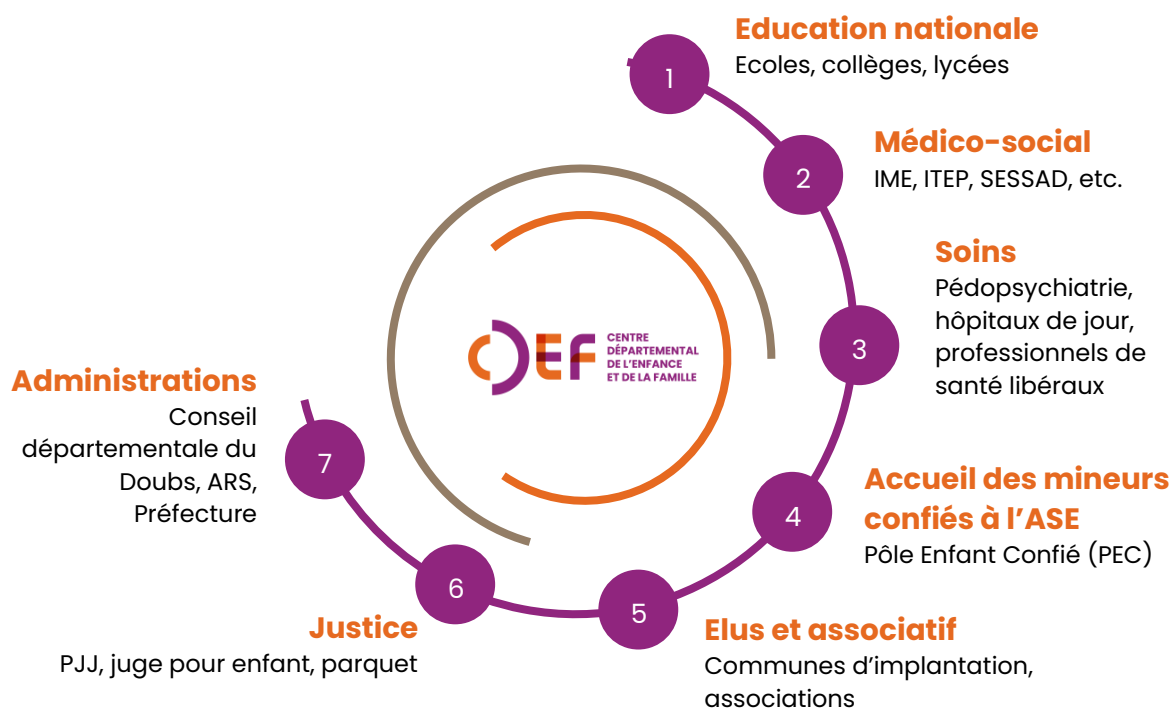
## Pôle soins

L'équipe soignante du CDEF compte à ce jour un médecin praticien hospitalier, trois infirmières et quatre psychologues, ainsi que d'un pédopsychiatre à raison d'un jour par semaine. En étroite collaboration avec le milieu éducatif et familial, le pôle soins de notre établissement a pour vocation de :

- Répondre aux besoins fondamentaux des jeunes accueillis,
- Assurer un suivi médical de qualité,
- Renforcer le bien-être et la stabilité psychologique des jeunes,
- Développer les partenariats externes,
- Développer les compétences internes,
- Sécuriser le parcours de soins et aider à l'autonomie.

## 4. Les partenaires du CDEF sur le territoire

**L'ancrage territorial et l'ouverture de l'établissement sur son environnement constituent des enjeux majeurs qu'il convient de réaffirmer.** Ils favorisent la mise en place de projets et permettent de mobiliser les ressources locales en matière de santé, de scolarité, d'autonomie, de culture et de sécurité, au bénéfice des jeunes que nous accueillons. Notre établissement s'inscrit ainsi dans un réseau de partenaires qui œuvrent à apporter une réponse globale pertinente au regard des projets des jeunes placés.



### III. Les thématiques prioritaires du CDEF

Les thématiques prioritaires qui vont guider nos actions dans les 5 prochaines années ont été définies à la suite d'un travail de co-construction qui a reposé sur :

- Une **phase de diagnostic** des forces de l'établissement, de nos valeurs et des actions que nous souhaitons mettre en place,
- Une **phase d'idéation** qui a permis de définir des objectifs stratégiques et des actions associées à chaque thématique, et,
- Une **phase de priorisation** pour établir un calendrier de travail cohérent.

#### 1. L'enfant au cœur de l'accompagnement

##### Les objectifs stratégiques

Au CDEF, notre accompagnement part d'une idée simple : le jeune doit systématiquement être au cœur de son parcours. Ainsi :

- Nous reconnaissons le jeune comme **sujet et acteur de son parcours**,
- Nous lui permettons de **s'exprimer sur ses besoins, ses aspirations et ses envies**,
- Nous **personnalisons les accompagnements** en fonction des besoins exprimés.

*Fiche-action 1.1 (p. 27)*

*Fiche-action 1.2 (p. 29)*

*Fiche-action 1.3 (p. 31)*

Dans un contexte de saturation des dispositifs de la protection de l'enfance, d'augmentation des besoins des jeunes et dans un souci de toujours mieux répondre à leurs besoins, nous souhaitons dans les années à venir **renforcer la garantie d'une prise en charge et d'un accompagnement personnalisé**. Notre ambition est de garantir un parcours au plus proche des besoins, des attentes et des aspirations des jeunes accueillis, en les associant systématiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours.

##### Les principes d'accompagnement des jeunes accueillis

L'accompagnement que nous proposons s'appuie sur des principes fondamentaux qui guident l'action de nos professionnels et structurent l'ensemble des interventions auprès des jeunes.

- **La primauté de l'intérêt du jeune et la prise en compte de ses besoins fondamentaux**

*« Je me suis senti soutenu à chaque étape de mon parcours. » Jeune accueilli à la Maison Victor Hugo »*

Conformément aux textes nationaux et internationaux relatifs à la protection de l'enfance, et en particulier à la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**, l'intérêt supérieur de l'enfant constitue la référence centrale de toute décision et de tout

accompagnement. Nous veillons ainsi à ce que chaque jeune puisse grandir dans un environnement où ses besoins essentiels sont respectés : être en sécurité, se soigner, apprendre, construire des liens sociaux, s'ouvrir à la culture et s'épanouir affectivement.

Chaque parcours d'accompagnement est construit dans une logique de continuité et de cohérence, en cherchant à préserver le lien avec la famille quand cela est possible et favorable à l'enfant. Le CDEF assure ainsi un accompagnement individualisé et global, avec pour finalité l'épanouissement, l'autonomie et la (re)construction du lien social. Nos professionnels accompagnent les jeunes dans la compréhension et l'apprentissage des règles permettant la mise en place d'un cadre de vie structurant et protecteur.

- **Le respect des droits des jeunes accueillis**

Au CDEF, nous affirmons que chaque enfant et chaque jeune a droit au respect et à une prise en charge digne. C'est ce que rappelle la loi du 2 janvier 2002, qui place les droits des personnes au cœur de l'action sociale et médico-sociale.

Concrètement, cela veut dire que nous nous engageons à :

*« Ce qui me plaît le plus c'est l'indépendance et l'autonomie qu'on me donne. » Jeune mère accueillie au centre parental »*

- **Respecter chaque jeune dans ce qu'il est** : sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité sont protégées.
- **Donner la possibilité de choisir**, autant que possible et en tenant compte de la décision du juge quand il y en a une : que l'accompagnement se fasse à domicile ou dans un établissement adapté.
- **Proposer un accompagnement sur-mesure**, qui s'adapte à l'âge, aux besoins et au rythme du jeune, pour l'aider à grandir, à devenir autonome et à trouver sa place. Chaque fois que c'est possible, son avis est demandé et pris en compte dans les décisions. Quand ce n'est pas possible, c'est l'accord du représentant légal qui est recherché.

- **Protéger la confidentialité** : les informations qui concernent le jeune sont personnelles et restent confidentielles.
- **Donner accès aux informations** qui concernent sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- **Informé clairement sur les droits** : les droits fondamentaux, les protections légales et contractuelles, mais aussi les recours possibles en cas de désaccord.
- **Associer le jeune à son projet** : il participe, seul ou avec son représentant légal, à la réflexion et à la mise en œuvre de son projet d'accueil et d'accompagnement.

## 2. Prendre soin (bienveillance, bientraitance, place du soin)

### Les objectifs stratégiques

Nos services sont avant tout des lieux de vie, des espaces où **chaque jeune doit pouvoir se sentir respecté et en sécurité**. « Prendre soin » c'est regarder le jeune dans toutes ses dimensions : sa santé, son bien-être psychologique et émotionnel, sa scolarité, ses relations sociales, son quotidien. La bienveillance implique de poser un cadre sécurisant, basé sur la confiance et la stabilité, où **la bientraitance n'est pas une option mais un principe d'action**. Au-delà de répondre aux besoins primaires des jeunes accueillis, nous avons pour ambition de permettre aux jeunes d'évoluer dans des espaces conviviaux et ouverts où le « **vivre ensemble** » et le « **vivre avec** » sont pensés et organisés. A cet égard, la bienveillance s'illustre également par le **climat au sein des groupes de jeunes que nous accueillons** : nos professionnels veillent à ce que, au-delà de l'individualité de chaque jeune, le groupe permette à chacun de s'exprimer, de tisser du lien social et d'être en confiance. **Chacun de nos professionnels est garant, par sa posture et ses pratiques, du « prendre soin » dans toutes les dimensions des parcours des jeunes** : l'observation, la communication et la transmission, *via* les outils mis à disposition au sein de notre établissement, garantissent ce cadre bienveillant.

*Fiche-action 2.1 (p. 33)*

*Fiche-action 2.2 (p. 35)*

Notre établissement souhaite renforcer sa politique de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance dans les 5 prochaines années :

- **Créer des lieux de vie chaleureux et dignes**, où les jeunes trouvent des adultes attentifs, bienveillants et disponibles,
- **Penser la continuité du parcours**, en prenant en compte le « avant » (l'histoire et le vécu des jeunes avant leur arrivée), le « pendant » (la qualité

*« Derrière la bienveillance, il y a une posture d'écoute, d'observation et de patience. » Professionnel du CDEF ”*

de leur accueil et de leur accompagnement au quotidien) et le « après » (anticiper et préparer les départs, pour que la suite se passe dans les meilleures conditions possibles),

- S'assurer que les postures et pratiques de nos professionnels permettent aux jeunes d'évoluer dans un **cadre de vie bienveillant et structurant**, qui leur permettent de s'exprimer et de se (re)construire,
- **Assurer l'accès aux soins** et à un suivi de santé à tous les jeunes accueillis, dès leur entrée au CDEF.

## La bientraitance comme principe d'action



L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) a formulé plusieurs **principes directeurs d'une culture de la bientraitance** dans laquelle s'inscrit notre établissement. La bientraitance « vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par la recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de [l'accompagnement]. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.<sup>3</sup> »

*« Ce qui me plaît le plus au CDEF, c'est le rapport avec les éducateurs : on peut avoir des moments conviviaux et on s'attache à eux. » Jeune accueilli à la Maison Victor Hugo »*

Au CDEF, nos professionnels partagent les 5 points fondamentaux que l'Anesm a retenu :

- La **bientraitance relève d'une culture partagée du respect** de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Pour le professionnel, il s'agit d'une **manière d'être, de dire et d'agir**, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et un refus sans concession de toute forme de violence. Elle ne peut se résumer à une série d'actes.

<sup>3</sup> [Recommandations de bonnes pratiques professionnelles](#), ANSEM

- **L'expression de l'utilisateur est valorisée.** La bientraitance est concrètement une démarche répondant aux droits de l'utilisateur et à ses choix.
- La démarche de bientraitance est un **aller-retour permanent entre penser et agir**. Elle exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels et nécessite une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective préconise pour les améliorer. Dans cette optique, elle induit l'adoption d'une culture de questionnement permanent.
- La recherche de la bientraitance est une **démarche continue d'adaptation à une situation donnée**. Elle implique une réflexion et une collaboration incessantes entre tous les acteurs d'un accompagnement, à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

### 3. L'accueil, l'évaluation des besoins et l'orientation (parcours des enfants)

#### Les objectifs stratégiques

En tant qu'établissement d'accueil d'urgence et porte d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance du département, nous avons pour mission d'accueillir, d'évaluer les besoins et d'orienter les jeunes, de manière cohérente au regard de leurs besoins et de leurs aspirations. **L'accueil constitue la première étape d'un accompagnement global** visant à assurer la sécurité, le bien-être, la reconstruction et l'autonomisation de l'enfant ou de l'adolescent confié à la protection de l'enfance.

*Fiche-action 3.1 (p. 37)*  
*Fiche-action 3.2 (p. 39)*

En matière d'accueil, d'évaluation des besoins et d'orientation, nous souhaitons renforcer nos actions en travaillant sur 3 grands axes dans les prochaines années :

- **Clarifier les rôles de chacun** : mieux définir qui fait quoi – le CDEF, le PEC, les partenaires, mais aussi les jeunes eux-mêmes, leurs familles et leurs représentants légaux. Cela permet d'avancer ensemble, en sachant sur qui compter et avec quelles responsabilités.
- **Expliciter la démarche de repérage et d'évaluation des besoins aux partenaires, aux jeunes accueillis et aux familles** : l'enjeu est d'avoir un langage commun qui permette aux jeunes d'exprimer leurs besoins et leurs attentes et de construire un parcours en adéquation avec leurs aspirations.
- **Penser la sortie autant que l'accueil** : accompagner un jeune, c'est prendre soin de lui du début à la fin. Nous voulons donc anticiper et préparer les départs avec la même attention que l'arrivée, afin que la transition se fasse dans un cadre sécurisant, cohérent et porteur d'avenir.



*« L'inconditionnalité de l'accueil est un principe : nous accueillons les jeunes, puis nous discutons de leur parcours pour mettre en place l'accompagnement pertinent. »*

*Professionnelle du CDEF* ””

## 4. Le travail de partenariat (places et rôles de chacun)

### Les objectifs stratégiques

Notre établissement s'inscrit dans un territoire et la mission de nos professionnels ne peut être réussie sans s'appuyer sur les ressources et les acteurs de notre territoire. Être un lieu de vie et d'orientation pour les jeunes implique de s'appuyer sur un **réseau solide de partenaires**. Aucun parcours ne se construit seul : il se tisse grâce à la **coopération entre de nombreux acteurs** – associations, institutions, professionnels de santé, structures médico-sociales ou encore acteurs de droit commun.

*Fiche-action 4.1 (p. 41)*

*Fiche-action 4.2 (p. 43)*

Dans les prochaines années, nous souhaitons **renforcer notre stratégie de partenariats et renforcer notre réseau** :

- **Affirmer clairement notre rôle et notre mission auprès des partenaires du territoire**, pour être identifié comme un acteur incontournable de la protection de l'enfance et créer des liens durables avec chacun, dans l'intérêt des jeunes que nous accueillons.
- **Elargir et diversifier notre réseau pour que chaque jeune puisse mobiliser les ressources dont il a besoin**, notamment vers les acteurs du droit commun, de la santé et les acteurs de la protection de l'enfance.

### Le travail de réseau et de partenariat du CDEF

*« Nous activons notre réseau en fonction des besoins des jeunes. » Professionnel du CDEF* ””

Le travail de partenariat et de réseau s'est beaucoup développé ces dernières années, dans chacun de nos services. Aux côtés des **partenariats institutionnels indispensables** – avec l'ASE, l'Education nationale ou la pédopsychiatrie – nous avons aussi construit, à partir de situations concrètes, des **partenariats d'initiative**. Ce maillage permet de mieux répondre à la diversité et à la complexité des besoins des jeunes accueillis.

Dans les prochaines années, nous voulons aller plus loin :

- ✓ **Outiller les professionnels du CDEF** pour qu'ils montent en compétence dans le travail de réseau et de partenariat, et qu'ils puissent activer les bonnes ressources au bon moment.
- ✓ **Formaliser nos partenariats par des protocoles** de manière systématique, afin de les inscrire dans la durée et de simplifier leur mise en œuvre.
- ✓ **Pérenniser et développer les rencontres avec nos partenaires** pour partager des bonnes pratiques et inventer de nouvelles réponses collectives.
- ✓ **Elaborer un répertoire commun des partenaires et des initiatives mobilisables**, accessible à tous nos professionnels, avec des informations claires sur les contacts, les services et les rôles de chacun.
- ✓ **Renforcer notre communication auprès des acteurs du territoire**, pour clarifier et valoriser le rôle et les missions du CDEF, et ainsi consolider notre place dans le réseau.



## 5. La relation avec la famille

### Les objectifs stratégiques

Nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer et repositionner le **rôle de nos services dans la relation avec les familles et les responsables légaux** des jeunes que nous accueillons.

Le lien familial englobe les relations affectives, sociales et symboliques qui relie un jeune à ses parents, à sa fratrie, à ses grands-parents ou à d'autres figures importantes pour lui. Même en cas de conflit ou de rupture, la famille reste un repère identitaire essentiel pour l'enfant ou l'adolescent.

Dès à présent, le CDEF souhaite :

- **Repositionner son rôle auprès des familles et des responsables légaux, dans le contexte de l'accueil d'urgence, en bonne articulation avec les services du PEC.** Cela se traduit par le maintien d'un lien avec ces derniers, dès l'accueil du jeune, afin de nourrir les éléments de la synthèse d'évaluation.
- **Reconnaître et rendre visibles les droits et devoirs des familles et des responsables légaux** pour qu'ils puissent trouver leur juste place dans le parcours de leur enfant, dans le contexte d'un accueil temporaire d'urgence, en bonne articulation avec le service gardien.

*Fiche-action 5.1 (p. 45)*  
*Fiche-action 5.2 (p. 47)*

## La place de la famille et des représentants légaux

*« Nous souhaitons contribuer à l'évaluation et l'accompagnement des jeunes en associant les familles, dès l'arrivée, dans le contexte de l'accueil d'urgence »*

*Professionnelle du CDEF*

**Si les relations avec les familles et représentants légaux relèvent du PEC, nos services, sous couvert du PEC, œuvre à entretenir les liens familiaux dans une démarche d'évaluation et à court terme.** Après chaque admission, un entretien est proposé aux parents ou représentants légaux avec pour objectif d'expliquer le cadre du placement, le rôle des professionnels, et transmettre les documents prévus par la loi du 2 janvier 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, document individuel de prise en

charge).

Le Juge des Enfants fixe les modalités des droits de visite et d'hébergement et peut, « si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou de l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers. »

Notre établissement a ainsi pour mission, en étroite collaboration avec le PEC, de faciliter la participation des parents et des représentants légaux au parcours de leur enfant, notamment :

- En les informant en cas d'évènement marquant, ou lors de décisions impliquant des actes non usuels (changement d'école, orientation scolaire ou professionnelle, demande de passeport, etc.),
- En favorisant leur participation au projet personnalisé,
- En développant des échanges réguliers, et en fonction des situations sous couvert du PEC,
- En contribuant à la mise en œuvre des visites médiatisées
- En valorisant toute participation de leur part,
- En créant des espaces d'expression avec les professionnels qui interviennent sur le parcours des enfants, ou *via* la mise en place d'un Conseil de la vie sociale.

Différentes situations peuvent se présenter dans nos services :

- Des parents titulaires de l'autorité parentale
- Des parents qui ont une autorité partielle ou qui n'en ont pas
- Une absence de parents, l'autorité parentale est alors exercée par une autre personne, le représentant légal

## IV. ANNEXE : fiches-action

### L'enfant au cœur de l'accompagnement

*Action 1.1* : Mettre en place les outils permettant l'expression des besoins des jeunes

*Action 1.2* : Développer le pouvoir d'agir des professionnels de proximité, véritables relais de la parole des jeunes

*Action 1.3* : Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes

### Prendre soin (bienveillance, bientraitance, place du soin)

*Action 2.1* : Garantir la continuité dans les parcours (avant, pendant et après le CDEF)

*Action 2.2* : Mettre en place les outils et processus pour garantir un cadre sécurisant et bienveillant dans les situations d'urgence

### L'accueil, l'évaluation des besoins et l'orientation (parcours des jeunes)

*Action 3.1* : Penser une orientation globale sur la base de la singularité et des besoins de chaque jeune

*Action 3.2* : Anticiper et préparer les départs (« on ne fait pas de départ en urgence »)

### Le travail de partenariat

*Action 4.1* : Développer et renforcer le réseau et les partenariats du CDEF

*Action 4.2* : Favoriser l'interconnaissance avec les partenaires qui interviennent sur les parcours

### Le travail avec la famille

*Action 5.1* : Repositionner la place du CDEF dans le lien avec les familles, dès l'admission dans un contexte d'urgence à des fins d'évaluation, en bonne articulation avec le Pôle Enfant Confié

*Action 5.2* : Repositionner la place et le rôle du CDEF auprès des familles et des responsables légaux

## 1. L'enfant au cœur de l'accompagnement

Action 1.1 : Mettre en place les outils permettant l'expression des besoins des jeunes

Echéance de mise en œuvre : moyen terme (2026-2027)

### Description de l'action :

Le **recueil de la parole des jeunes** est essentiel pour la mise en place de parcours cohérents au regard de leurs besoins, leurs attentes et leurs aspirations. L'expression des besoins par les jeunes rejoint la notion **d'auto-détermination**, qui désigne la **capacité des jeunes à être acteurs de leur parcours et à choisir pour eux-mêmes les accompagnements mis en place**. Elle permet également de saisir la singularité des jeunes et d'adapter les possibilités d'action et d'accompagnement.

Les pratiques de recueil des besoins et des attentes ne sont aujourd'hui pas homogènes sur tous nos services. Nous souhaitons mettre en place des **outils qui permettent de mettre le jeune au cœur de son accompagnement et de développer son « pouvoir d'agir »**. Que ce soit pour le choix de ses activités périscolaires, la décoration de sa chambre ou encore son rythme de vie, le jeune doit pouvoir choisir pour lui-même. Ces outils favoriseront la prise en compte des observations et des aspirations des jeunes concernant la façon dont ils sont accompagnés, leurs relations avec les professionnels du CDEF, les intervenants extérieurs ou le reste du groupe, la vie quotidienne, les activités auxquelles ils participent, la cohérence de leur parcours.

Ces outils comprennent :

- Le **projet individuel d'accueil et d'accompagnement** (PI2A) – *A terme, le CDEF devra pouvoir accéder au Projet pour l'Enfant (PPE) établi sous la responsabilité du Pôle Enfant Confié (PEC) pour s'assurer que les actions du PI2A sont articulées avec celles présentes dans le PPE*

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Permettre aux jeunes de s'exprimer sur leur parcours et leur vie quotidienne

Repenser les modalités d'application du droit à l'expression des usagers tel que défini par la loi du 2 janvier 2022 afin de mieux prendre en compte la parole des jeunes accueillis

Mettre en place un accompagnement individualisé correspondant aux besoins des jeunes accueillis

### ACTEURS

*Pilote de l'action :*  
direction du CDEF et chefs de services

*Acteurs à impliquer :*  
professionnels du CDEF

- Les **outils ludiques et pédagogiques d'élaboration des parcours**, à adapter en fonction des âges le PI2A

Nous souhaitons également renforcer les **temps dédiés à l'expression des besoins des jeunes**, en présence des acteurs intervenants sur les parcours et à intervalles réguliers, pour aborder avec les jeunes tous les aspects de l'accompagnement : comment ils se sentent, ce qu'ils souhaitent mettre en place dans leur vie quotidienne, les problématiques qu'ils rencontrent, à l'école, au sein du groupe ou par rapport à leur famille, les activités périscolaires, etc.

#### **Mise en œuvre :**

- Cartographier et tester les **outils d'aide à la création de projet personnalisé**, notamment en s'inspirant du champ du handicap
- **Déployer les outils les plus pertinents** au regard de l'âge de nos jeunes
- **Formaliser une trame pour la rédaction des PI2A** utilisable par l'ensemble de nos services, sur la base des trames déjà existantes
- **Réviser les plannings des professionnels** pour prévoir des temps d'échange avec les jeunes

## **MOYENS NECESSAIRES**

Temps et ressources humaines pour cartographier, tester et être formé à l'utilisation des outils

Temps pour formaliser la trame des PI2A

Temps pour les échanges pour le recueil des besoins des jeunes accueillis

## **INDICATEURS DE SUIVI**

Formalisation d'un PI2A pour chaque jeune accueilli (à adapter en fonction des services)

Nombre de rencontres avec le jeune au long de son parcours

Nombre de projets formalisés à partir d'outils « innovants »

Action 1.2 : Développer le pouvoir d'agir des professionnels de proximité, véritables relais de la parole des jeunes

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et moyen terme (2026-2027)

### **Description de l'action :**

Nos professionnels sont animés par une réelle **volonté d'accompagner et de prendre en charge, sans discrimination, les jeunes accueillis au CDEF**. Nos professionnels de proximité sont ceux qui connaissent le mieux les jeunes accueillis. Ils ont aujourd'hui le sentiment de ne pas être suffisamment écoutés lors des prises de décision concernant le parcours des jeunes. La prise en compte de leurs analyses et leur association à certains moments clés, par exemple lors d'un passage devant le Juge des Enfants, sont essentielles pour garantir un accompagnement au plus proche des besoins et des attentes des jeunes. C'est également un moyen de **valoriser leur travail et leur investissement**.

La réorganisation du temps de travail de nos professionnels de proximité est aujourd'hui nécessaire pour :

- **Garantir un lien dans la continuité entre les professionnels et les jeunes**
- Accorder le temps nécessaire à la **synthèse, aux analyses de situation et à la référence**
- **Associer les équipes pluridisciplinaires engagées auprès des jeunes lors des prises de décision** concernant le parcours et l'orientation.

A moyen et long terme, le développement du « pouvoir d'agir » de nos professionnels renforcera leur engagement, leur qualité de vie au travail et l'attractivité du CDEF.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Construire une relation privilégiée entre les jeunes et les professionnels du CDEF

Favoriser l'engagement des professionnels de proximité du CDEF et améliorer la qualité de vie au travail

Améliorer la qualité d'accompagnement des jeunes accueillis

### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :* direction du CDEF et chefs de services

*Acteurs à impliquer :* professionnels de proximité du CDEF

### Mise en œuvre :

- Organiser des **échanges réguliers entre la direction et les professionnels** de proximité, ainsi qu'au sein de chaque service pour recueillir leurs analyses sur les situations des jeunes et faire le point sur la situation au sein de chaque service
- Organiser des **réunions pluridisciplinaires** pour statuer sur les parcours et l'orientation des jeunes, en présence des professionnels de proximité, des intervenants sur le parcours, du PEC et du chef de service (si nécessaire)
- **Aménager les plannings des professionnels de proximité** pour dégager du temps pour la référence, les synthèses et les analyses de situation

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour les échanges avec la direction et les chefs de service

Temps pour les réunions pluridisciplinaires

### INDICATEURS DE SUIVI

Amélioration de la qualité de vie au travail dès 2027 (audit des professionnels de proximité)

Nombre d'échanges entre la direction et les professionnels du CDEF sur une année

Nombre de réunions pluridisciplinaires organisées sur le parcours de chaque jeune accueilli

## Action 1.3 : Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes

Echéance de mise en œuvre : moyen terme (2026-2027)

### **Description de l'action :**

Conformément à sa mission d'accueil d'urgence, notre établissement accueille prioritairement des jeunes placés pour la première fois. A ce titre, **nos professionnels ont souvent très peu d'information à propos des jeunes au moment de leur arrivée au CDEF**. L'accueil inconditionnel favorise également **l'hétérogénéité des profils**. Dans ce contexte, la définition d'un **processus d'accompagnement** utilisable de manière transversale au sein de nos services apparaît aujourd'hui essentielle pour garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement et la prise en compte de la parole des jeunes. Ce processus doit faire figurer l'ensemble des étapes clefs : l'accueil au CDEF, l'évaluation des besoins, la rencontre avec la famille, l'évaluation à mi-parcours, l'entretien de sortie.

En appui de ce processus, nous souhaitons **mettre à jour l'ensemble des outils de la loi 2002-2 et perfectionner les outils numériques** : livret d'accueil, contrats d'accueil, charte des droits et des libertés, CVS, projet d'établissement, projets de service. Ces outils permettent de garantir l'accueil et l'accompagnement des jeunes, notamment en clarifiant le périmètre d'intervention du CDEF, le rôle et les missions de chaque intervenant sur le parcours, ainsi que les droits et devoirs des jeunes accueillis.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement

Clarifier les missions, le rôle et le périmètre d'intervention du CDEF et de l'ensemble des acteurs intervenants sur le parcours

Faciliter et fluidifier l'accueil, l'évaluation des besoins et l'accompagnement des jeunes

### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :*  
direction du CDEF et chefs de service

*Acteurs à impliquer :*  
professionnels de proximité

### Mise en œuvre :

- **Formaliser un processus d'accompagnement qui permette de définir les étapes clés tout au long du parcours** : accueil, évaluation des besoins, rencontres régulières tout au long du parcours, entretien de sortie
- **Formaliser un livret d'accueil propre à chaque service du CDEF** qui présente : le fonctionnement du service, le périmètre d'intervention, les droits et devoirs de chacun, le processus d'accueil et d'accompagnement des jeunes
- **Mettre à jour les outils de la loi 2002-2** : livret d'accueil, contrats d'accueil, charte des droits et des libertés, CVS, projet d'établissement, projets de service.

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour la formalisation et la mise à jour des outils

Réunions de travail pour la formalisation du processus d'accompagnement (en présence des chefs de service et des professionnels de proximité)

### INDICATEURS DE SUIVI

1 livret d'accueil pour chaque service du CDEF d'ici 2026

Nombre de réunions pluridisciplinaires organisées sur le parcours de chaque jeune accueilli

Formalisation d'un PI2A pour chaque jeune accueilli (à adapter en fonction des services)

## 2. Prendre soin (bienveillance, bientraitance, place du soin)

Action 2.1 : Garantir la continuité dans les parcours (avant, pendant et après le CDEF)

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et moyen terme (2026-2027)

### **Description de l'action :**

Notre établissement est la porte d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance du département. L'accueil constitue la première étape d'un **accompagnement global visant à assurer la sécurité, le bien-être, la reconstruction et l'autonomisation** de l'enfant ou de l'adolescent confié à la protection de l'enfance. Assurer la continuité dans les parcours des jeunes consiste à éviter les ruptures brutales entre les différentes étapes de la prise en charge, notamment au moment de l'arrivée au CDEF et du départ vers une nouvelle structure.

**L'anticipation des transitions** (arrivée, changements de lieu de vie, retours en famille, sortie du CDEF) nécessite de maintenir un lien entre les professionnels et les structures qui accompagnent les jeunes, et de garantir la transmission des informations essentielles. Cette continuité repose sur une bonne coordination entre nos services et nos partenaires (PEC, santé, école, justice, etc.), ainsi que sur l'engagement des professionnels à fixer des repères stables dans le temps, notamment en **explicitant les rôles et missions de chaque intervenant sur le parcours**. A cet égard, les réunions pluridisciplinaires permettent de garantir la cohérence des parcours, d'ajuster les accompagnements au besoin et de suivre le parcours des jeunes. L'explication du processus d'accompagnement auprès des jeunes et des familles est aussi un moment nécessaire qui permet de construire un cadre d'évolution auquel les jeunes, les familles et l'ensemble des intervenants sur le parcours peuvent se référer à tout instant. Le maintien de la continuité et de la stabilité passe également par **l'engagement des professionnels dans la durée** : les

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Construire un cadre prévisible pour les jeunes accueillis, de manière adaptée en fonction de leur âge

Créer un lien de confiance entre les jeunes accueillis et les professionnels du CDEF

Garantir la cohérence et la continuité des parcours

### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :*  
direction du CDEF et chefs de service

*Acteurs à impliquer :*  
professionnels de proximité, PEC, partenaires intervenants sur les parcours

jeunes doivent pouvoir identifier leur référent facilement et « l'équipe repère » qui intervient sur leur parcours.

**Mise en œuvre :**

- **Formaliser des supports et outils de communication à destination des jeunes** pour leur donner de la visibilité et fixer le cadre dans lequel s'inscrit leur parcours : livrets d'accueil, PI2A notamment
- **Clarifier les rôles et les responsabilités** de chaque intervenant sur le parcours
- **Formaliser et mettre en place des outils et supports adaptés pour assurer la transmission des informations** et passer le relais d'une structure à l'autre (fiches de liaison, fiches navette par exemple)
- **S'assurer de la tenue des rencontres entre le CDEF et le PEC** au moment du placement des jeunes, ainsi que des rencontres pluridisciplinaires tout au long du parcours

## MOYENS NECESSAIRES

Temps pour la formalisation des outils et supports

Dégager du temps dans le planning des professionnels du CDEF pour les rencontres avec le PEC et les rencontres pluridisciplinaires

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une rencontre de transition inter-structures lors d'un changement d'orientation

Taux de fiches de liaison par rapport au nombre de jeunes accompagnés et par service

Nombre de rencontres pluridisciplinaires tenues par jeune / par mois / par service

Action 2.2 : Mettre en place les outils et processus pour garantir un cadre sécurisant et bienveillant dans les situations d'urgence

Echéance de mise en œuvre : court (2025), moyen (2026-2027) et long terme (2028-2030)

### **Description de l'action :**

L'un des principes d'action du CDEF est de **garantir aux jeunes un cadre de vie stable, rassurant et bienveillant**. Pour cela, nos professionnels s'engagent à adopter une attitude bienveillante et attentive en toutes circonstances. Même lors de situations imprévues – qu'il s'agisse d'un accueil ou d'un départ précipité, d'un imprévu du quotidien ou d'une situation de crise – il est essentiel de maintenir un environnement sécurisant. La prévention et le traitement des situations d'urgence nécessitent de **formaliser des protocoles qui guident les professionnels dans leur gestion des évènements**.

L'évaluation, le repérage et la gestion des urgences ne sont pas toujours évidents pour nos professionnels, avec un risque d'emballement ou, au contraire, de banalisation. Ces situations affectent les jeunes, les groupes de jeunes, ainsi que les professionnels du CDEF. Les situations de violence résultent souvent d'une dynamique individuelle et du contexte dans lequel évoluent les jeunes. La gestion des urgences n'a pas vocation à supprimer toutes ces situations mais d'éviter leur reproduction et d'aider au repérage des conditions qui peuvent y conduire.

Les situations d'urgence font notamment référence :

- Aux crises violentes ou agressives d'un jeune vis-à-vis de lui-même, d'un autre jeune, ou d'un adulte
- Aux urgences médicales ou psychologiques (problèmes de santé, décompensation psychique par exemple)
- Aux urgences liées aux familles : en cas de conflit, de décision modifiant les conditions de placement ou de visite

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Améliorer la prévention des situations d'urgence par le repérage des conditions pouvant y conduire

Garantir un cadre de vie sécurisant pour les jeunes accueillis et les professionnels du CDEF

Outiller les professionnels de proximité à la gestion des situations d'urgence

### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :*  
direction du CDEF et chefs de service

*Acteurs à impliquer :*  
professionnels de proximité

### Mise en œuvre :

- **Mettre à jour et diffuser les protocoles de gestion de crise** existants au sein de certains services du CDEF :
  - Durant la crise : renforcer la collaboration et le soutien aux professionnels de proximité par la disponibilité, la réassurance et le soutien
  - Après la crise : améliorer la réactivité et affiner les modalités de réponse auprès des jeunes concernés
- **Former les professionnels de proximité** aux principes de bienveillance, de bientraitance et de gestion des urgences
- **Généraliser les temps d'analyse de la pratique** au sein des services et entre les services à propos de la gestion des situations d'urgence et de crise
- Installer un **système de suivi et d'analyse des situations d'urgence** (long terme)

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour l'actualisation des protocoles, la formalisation des outils et supports (système de suivi et d'analyse des situations d'urgence)

Ressources humaines supplémentaires : viser le 1 professionnel pour 1 jeune en cas de situation d'urgence

Temps dans le planning des professionnels pour les rencontres avec le PEC et les rencontres pluridisciplinaires

### INDICATEURS DE SUIVI

Evaluation du ressenti des professionnels « de terrain » quant à l'amélioration du repérage des situations d'urgence

Nombre de situations d'urgence/service/an

Nombre de professionnels de proximité formés

### 3. L'accueil, l'évaluation des besoins et l'orientation (parcours des jeunes)

Action 3.1 : Penser une orientation globale sur la base de la singularité et des besoins de chaque jeune

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et long terme (2028-2030)

#### **Description de l'action :**

Notre établissement met en œuvre un **accompagnement individualisé et global** : les jeunes sont accompagnés de manière pluridisciplinaire sur les plans éducatif, psychologique et sanitaire. L'évaluation des besoins permet la mise en place d'un accompagnement pertinent au regard des besoins exprimés par le jeune. **L'ensemble des champs de l'accompagnement doit être couvert et formalisé dans le projet personnalisé** : lieu de vie, scolarité, formation, soins, loisirs, lien avec la famille, autonomie, etc.

A ce titre, nos professionnels doivent pouvoir identifier les vulnérabilités sociales, médicales, familiales, scolaires liées à la situation des jeunes. La prise en charge globale implique de construire l'accompagnement selon une logique de parcours, et non une logique de places. L'ouverture vers le droit commun, l'identification de nouvelles solutions au regard de la situation des jeunes et de leurs singularités, le travail avec les partenariats, permettent de couvrir l'ensemble des champs d'intervention et d'œuvrer dans l'intérêt des jeunes. Nos professionnels se trouvent parfois limités par les acteurs du territoire qui ne disposent pas des places nécessaires pour accueillir les jeunes. Le recours à **l'équipe d'appui du CDEF** et les **temps de travail organisés avec le PEC** et les partenaires du territoire peuvent permettre de **faire émerger de nouvelles solutions et d'élargir le champ des possibilités**.

#### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Répondre à l'ensemble des besoins des jeunes accueillis : santé, scolarité, logement, orientation professionnelle, loisirs, sports, autonomie, etc.

Adopter une logique de parcours, plutôt qu'une logique de places

Élargir les champs d'intervention du CDEF et identifier de nouvelles solutions pour les jeunes accueillis

#### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :*  
direction du CDEF, chefs de service, professionnels de proximité et équipe d'appui du CDEF

*Acteurs à impliquer :*  
PEC, acteurs du soin, écoles, lieux de loisir, centres de séjour, etc.  
(partenaires et réseau de CDEF)

### Mise en œuvre :

- **Cartographier le réseau et les partenariats du CDEF** en fonction des différents champs d'accompagnement des jeunes : soins, scolarité, logement, loisirs, etc.
- **Développer le réseau et les partenariats du CDEF** avec les acteurs du soin, en interne avec le médecin du CDEF et en externe avec les acteurs du territoire
- **Approfondir la coopération avec l'ensemble des partenaires du CDEF et notamment avec le PEC**
- **Faire appel de manière plus systématique à l'équipe d'appui du CDEF**, dans une logique d'identification de nouvelles solutions d'accompagnement
- **Organiser des temps de rencontres entre le CDEF et les partenaires** pour identifier de nouvelles solutions d'accompagnement

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour la cartographie et le développement du réseau et des partenariats du CDEF

Temps pour les rencontres entre le CDEF et les partenaires

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres entre le CDEF et les partenaires sur une année

Nombre de partenaires dans chaque champ d'accompagnement

Action 3.2 : Anticiper et préparer les départs (« on ne fait pas de départ en urgence »)

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et moyen terme (2026-2027)

### *Description de l'action :*

**Tout départ et toute orientation dans une nouvelle structure** peut être vécu tant par les jeunes que par les professionnels comme un **moment difficile** s'il n'est pas suffisamment préparé. Le départ est trop souvent associé à une rupture plutôt qu'à une nouvelle étape dans le parcours. Les professionnels ne disposent souvent pas des informations sur la nouvelle structure pour rassurer le jeune, présenter et décrire le fonctionnement et l'organisation du nouveau lieu d'accueil. **Le moment du départ est également souvent précipité et ne permet pas de « dire au revoir » au jeune.**

**L'anticipation et la sécurisation des départs** passent par :

- La préparation matérielle du départ, en s'assurant que le jeune dispose de l'ensemble de ses effets personnels
- La transmission des informations au jeune, à la famille et à l'ensemble des acteurs impliqués sur le parcours, et notamment des équipes médicales
- La garantie du maintien du lien avec les professionnels du CDEF et les groupes de jeunes : lien téléphonique, organisation d'un temps collectif pour « dire au revoir »
- L'organisation d'un entretien individuel de sortie

Le PEC reste le fil rouge dans le parcours des jeunes, soit celui qui assure la continuité de l'accompagnement. Acteur dans le parcours et dans la prise de décision des orientations, **le PEC doit ainsi être systématiquement identifié comme acteur ressource lors de la préparation d'un départ.**

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Garantir un cadre bienveillant, bientraitant et sécurisant pour les jeunes accueillis et pour les professionnels au moment des départs

Limiter les risques de rupture de parcours, notamment dans des parcours déjà traumatisants, et favoriser la continuité de la prise en charge

Mettre en œuvre des conditions de sortie favorables au jeune en partance et au groupe de jeunes qu'il quitte

### **ACTEURS**

*Pilote de l'action :* chefs de service, éducateurs référents

*Acteurs à impliquer :* PEC, SEA MNA, assistants familiaux, partenaires, etc.

### Mise en œuvre :

- **Formaliser le départ des jeunes de nos services** : entretiens individuels de sortie, temps collectifs conviviaux avec les jeunes et les professionnels du CDEF
- **Associer davantage le PEC et les lieux d'orientation et d'accueil** pour permettre la circulation des informations et rassurer les jeunes
- **Prévoir du temps pour la communication en amont du départ** : transmission des informations aux jeunes, à la famille, au prochain lieu d'accueil et aux prochains intervenants sur le parcours (rencontres, visites des lieux en amont si possible)

### MOYENS NECESSAIRES

Moyens financiers pour l'achat de sacs de voyage lors du départ

Prévoir des échanges lors des temps d'analyse de pratique pour les situations de rupture et les départs

Ressources humaines et temps : disponibilité pour accompagner les départs, disponibilité psychique et émotionnelle (notamment dans les moments de rupture)

Formalisation d'un guide d'entretien de sortie

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entretiens individuels de sortie sur une année

Nombre de réunions pluridisciplinaires avec le PEC, les professionnels du CDEF et les structures d'accueil et d'orientation au moment du départ

## 4. Le travail de partenariat

Action 4.1 : Développer et renforcer le réseau et les partenariats du CDEF

Echéance de mise en œuvre : moyen (2026-2027) et long terme (2028-2030)

### *Description de l'action :*

Pour mieux répondre aux besoins des jeunes, nos services doivent pouvoir s'appuyer sur un **réseau de partenaires solides et bien identifiés**. Aujourd'hui, chaque service a ses propres contacts et habitudes de travail avec des structures extérieures, mais **il y a peu de coordination à l'échelle de notre établissement**. Certains partenariats sont formalisés par des conventions (« partenariats »), d'autres fonctionnent de manière plus informelle (« réseau »), et il n'existe pas d'outils communs pour cadrer et suivre le réseau et les partenariats du CDEF. **L'enjeu est qu'ils puissent être mobilisables par l'ensemble de nos professionnels**.

Nous souhaitons recenser de manière systématique les partenariats en place dans tous les services, identifier ceux qui fonctionnent bien, et les rendre accessibles à l'ensemble de nos professionnels. Cela passe par la **création d'outils partagés**, comme des modèles de conventions ou de fiches partenaires.

**Travailler en réseau**, c'est aussi créer de vrais liens de confiance, faire connaître le rôle de notre établissement – notamment sa mission d'accueil d'urgence, souvent mal comprise – et construire des partenariats utiles sur le long terme. Ce travail permet de mieux accompagner les jeunes dans tous les aspects de leur parcours : santé, scolarité, loisirs, logement, accès à l'autonomie, etc. Dans une **logique de parcours et de prise en charge globale des jeunes**, l'un de nos chantiers est d'élargir les partenariats avec le droit commun : maisons de quartier, établissements scolaires, associations sportives et culturelles, etc.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Renforcer et développer les liens avec les acteurs du territoire

Améliorer la connaissance du CDEF et la compréhension des missions et des rôles de chacun

Enrichir les possibilités d'accompagnement pour les jeunes, notamment en construisant un réseau leur permettant de « faire cité »

Développer les différents champs d'action du CDEF auprès des jeunes accueillis

### ACTEURS

*Pilote de l'action :*  
référénts « réseau et partenariats », service administratif (contractualisation), direction du CDEF

*Acteurs à impliquer :*  
professionnels du CDEF et partenaires, juriste

### Mise en œuvre :

- **Mettre en place un référent « réseau et partenariats »** au sein de chaque service du CDEF et prévoir des rencontres trimestrielles de tous les référents
- **Cartographier les partenaires et le réseau existant dans chacun de nos services** : mission(s), raison d'être, champ d'intervention des partenaires
- **Mettre en commun les partenaires et le réseau mobilisables** à l'ensemble des services du CDEF (via un excel partagé ou un répertoire mutualisé)
- Formaliser et diffuser une **présentation des services du CDEF** aux partenaires et au réseau de l'établissement
- Mettre en place une **démarche de prospection sur le territoire** pour enrichir notre réseau et nos partenaires

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour la formalisation des outils : excel de suivi des partenariats, documents de contractualisation

Temps et ressources humaines (référents et direction) pour diffuser les outils et les bonnes pratiques

Formation des professionnels à l'utilisation de l'excel partagé/répertoire mutualisé et à la contractualisation

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de nouveaux partenariats contractualisés par une convention

Nombre de rencontres organisées avec les partenaires pour présenter le CDEF

1 référent « réseau et partenariats » par service d'ici 2026

## Action 4.2 : Favoriser l'interconnaissance avec les partenaires qui interviennent sur les parcours

Echéance de mise en œuvre : moyen terme (2026-2027)

### Description de l'action :

La garantie d'un cadre bienveillant et sécurisant passe par la **définition des rôles et des missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les parcours de nos jeunes**. L'enjeu est de promouvoir les actions de notre établissement auprès des partenaires et à l'inverse apprendre à connaître leurs missions et champs d'intervention, sur l'ensemble des périmètres d'intervention (éducation, santé, loisirs, logement, etc.). L'organisation de **temps d'interconnaissance avec nos partenaires** est un levier d'action pour consolider notre réseau, tout en faisant connaître notre rôle. Ces temps peuvent être formalisés par :

- Des rencontres régulières (cafés partenaires, journées portes ouvertes, forums)
- Des groupes de travail inter-institutionnels sur des problématiques communes (exemple : accès aux soins, scolarisation, prévention des ruptures, etc.)
- La participation active aux réseaux existants sur le territoire

Ces temps sont des occasions pour **construire de nouvelles prestations et identifier de nouvelles solutions sur le territoire**, dans l'intérêt des jeunes que nous accueillons. Cela implique d'outiller nos professionnels pour mobiliser le réseau et les partenaires et nous faire connaître, par exemple *via* un guide interne « Comment mobiliser un partenaire ».

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Élargir la palette de solutions et de prestations du CDEF, dans l'intérêt supérieur des jeunes accueillis

Permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à des activités et services dans le droit commun et hors du CDEF, favorisant leur autonomie et leur épanouissement

Améliorer la coordination des acteurs intervenants sur les parcours

Favoriser la visibilité du CDEF sur le territoire

Soutenir les professionnels dans la mobilisation des ressources partenariales

### Mise en œuvre :

- **Outiller les professionnels de proximité** pour mobiliser le réseau et les partenaires : outils de communication (par exemple : newsletter du CDEF), guide interne « Comment mobiliser un partenaire »
- **S'appuyer sur les réseaux existants** pour faire connaître le CDEF et identifier de nouvelles solutions pour les jeunes :
  - Santé : s'appuyer sur les CPTS du territoire pour, à terme, créer des parcours spécifiques pour les situations complexes (situations de double vulnérabilité)
  - Loisirs : se tenir informé des événements culturels et sportifs auxquels les jeunes et le CDEF peuvent être associés
- **Organiser des rencontres avec nos partenaires**, ce qui implique de dégager du temps dans le planning des professionnels du CDEF
- **Identifier des actions concrètes à co-développer avec les partenaires**

### ACTEURS

Pilote de l'action : chefs de service, professionnels de proximité

Acteurs à impliquer : professionnels de proximité, partenaires et réseau du CDEF, acteurs du territoire

### MOYENS NECESSAIRES

Temps pour la formalisation des outils

Formation des professionnels du CDEF « Comment mobiliser un partenaire »

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres avec des partenaires et des acteurs du territoire par an / par service

Nombre d'actions co-portées avec un acteur du territoire par an / par service

## 5. La relation avec la famille

Action 5.1 : Repositionner la place du CDEF dans le lien avec les familles, dès l'admission dans un contexte d'urgence à des fins d'évaluation, en bonne articulation avec le Pôle Enfant Confié

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et moyen terme (2026-2027)

### *Description de l'action :*

**Nos professionnels s'engagent à mobiliser les familles et les représentants légaux dès la phase d'admission, afin de permettre une évaluation objectivée des besoins du jeune, en bonne articulation avec le PEC.** Il a pu être constaté que la situation était parfois hétérogène d'un service du CDEF à l'autre : certains services font état de transmission d'information aléatoires en fonction de l'investissements des familles ou d'échanges irréguliers. L'enjeu est de réaffirmer le positionnement du CDEF à jouer un rôle central dans le travail avec les familles dès l'accueil, à des fins d'évaluation, dans le respect de l'intérêt de l'enfant, et à garantir la qualité de sa prise en charge sur son lieu d'accueil.

Sans se substituer aux rôles et missions du PEC, nous souhaitons informer les familles et les responsables légaux sur leurs droits, leurs devoirs et le rôle qu'ils ont dans le parcours des jeunes, solliciter des temps d'échange pour les informer et les responsabiliser vis-à-vis du parcours de leur enfant. Cela implique également un **travail de collaboration du champ d'intervention du CDEF, d'une part, et du PEC, d'autre part.** La clarification des rôles, et notamment des processus de délégation parentale, permettra à nos professionnels de solliciter de façon pertinente les familles.

Nous avons également pour ambition de mettre en place un **Conseil de la vie sociale (CVS)**, qui rassemble les familles et les jeunes et qui leur donne un espace d'expression supplémentaire. Le CVS pourra s'exprimer sur différents aspects : les activités

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Formaliser les pratiques en matière d'association des familles et des responsables légaux au sein des services du CDEF

Renforcer la place et le rôle du CDEF auprès des familles

Faire davantage de concertation avec le PEC (ex : rédaction commune de rapports, visites médiatisées communes, etc.)

Améliorer la participation des familles dans les parcours

*Pilote de l'action :*  
direction

*Acteurs à impliquer :*  
chefs de service et PEC

organisées, les locaux, ou encore la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

### Mise en œuvre :

- **Clarifier les processus de délégation d'autorité parentale**, selon le statut du jeune et selon les décisions à prendre au regard de la situation
- **Définir et mettre en œuvre les modalités concrètes et ritualisées de rencontre et de travail en commun** entre le service gardien, le lieu d'accueil et la famille, adaptées à chaque service, à l'accueil et tout au long du parcours
- **Clarifier les modalités de transmission des informations et de sollicitation des familles** et des représentants légaux sur les parcours des jeunes
- **Prévoir des espaces privilégiés et sécurisés pour associer les familles** au parcours de leur enfant au CDEF:
- Assurer lorsque cela est nécessaire les visites médiatisées

## MOYENS NECESSAIRES

Outils : formalisation d'un protocole de délégation de signature

Temps pour l'organisation des échanges avec les familles et les responsables légaux et le PEC

Espace physique d'accueil des familles

Nombre d'échanges tripartites (CDEF, PEC, famille) organisés au long d'un parcours

Nombre d'échanges PEC/CDEF au long d'un parcours

Formalisation des modalités de communication auprès des familles et des responsables légaux

## Action 5.2 : Repositionner la place et le rôle du CDEF auprès des familles et des responsables légaux

Echéance de mise en œuvre : court (2025) et moyen terme (2026-2027)

### **Description de l'action :**

La mise en place d'une relation avec la famille rapidement après l'arrivée du jeune au CDEF repose sur la capacité des professionnels à avoir systématiquement accès aux coordonnées et à la situation des parents auprès du PEC, qui demeure l'acteur compétent en matière de relation avec les familles, dès le placement. L'enjeu consiste à établir une collaboration avec le PEC pour permettre l'évaluation, en respectant les places, rôles et responsabilités de chacun. L'établissement du lien entre nos professionnels, le PEC, les familles et les jeunes dépend également de la proximité géographique et de la prise en compte des situations individuelles, notamment en cas de décès d'un parent ou d'incarcération.

**La rencontre entre la famille et nos services doit permettre de présenter les professionnels qui interviendront sur le parcours (référents et chef de service), de visiter le lieu de vie, de partager les informations nécessaires (motifs de placement, rôles et missions de chacun, fonctionnement du CDEF, droits et devoirs des responsables légaux).**

Cette rencontre permet de responsabiliser les parents vis-à-vis du parcours des enfants et de les reconnaître dans leur rôle de responsables légaux de façon formelle. Le CDEF, sous couvert du PEC, doit être en mesure d'entretenir les liens des enfants avec leur famille. Pour ce faire, les échanges, la communication et la collaboration entre le CDEF et le PEC doivent être renforcés.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Etablir les bases d'une co-éducation et un lien de confiance entre les professionnels du CDEF et les responsables légaux des jeunes accueillis

Reconnaître, identifier et s'appuyer sur les compétences de chacun, dans l'intérêt supérieur de l'enfant

Clarifier les rôles et les missions de chacun, en vue de responsabiliser les familles et les responsables légaux, notamment vis-à-vis du PEC

Rassurer l'enfant sur sa place au sein de sa famille

*Pilote de l'action :* chefs de service

*Acteurs à impliquer :*  
éducateurs référents,  
responsables légaux

## MOYENS NECESSAIRES

### Mise en œuvre :

- **Recueillir auprès du PEC les coordonnées de la famille et des responsables légaux** pour établir le lien et assurer la communication (courrier officiel par mail et/ou voie postale)
- **Sous couvert du PEC, contacter les responsables légaux** après le placement de l'enfant (proposition de dates de rencontre)
- **Être en lien avec le PEC pour élaborer des calendriers de visite médiatisées lorsque cela est nécessaire, ainsi que des temps d'échange** avec l'équipe qui intervient sur le parcours, le jeune, sa famille et/ou ses responsables légaux
- **Prendre en compte et adapter le planning des professionnels du CDEF avec la disponibilité des familles** et en fonction de la proximité géographique

Temps pour les rencontres avec les familles et les responsables légaux

Formation des professionnels du CDEF sur la thématique du travail avec les familles

Mise à disposition d'une salle pour l'accueil des familles et les visites médiatisées

Outil : formalisation d'un livret d'accueil à destination des familles

Nombre de rencontres organisées avec les responsables légaux : au moment de l'accueil des jeunes et au long du parcours

Suivi de la communication auprès des familles et des responsables légaux

Constitution du CVS



**Centre Départemental de l'Enfance et  
de la Famille**

67, rue des Hauts-de-Saint-Claude

25 000 Besançon

03 81 47 43 70

